

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de Ville de Crabtree tenue le lundi 11 mars 2024 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Claude Laporte
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Étienne Dupuis
Sylvie Frigon

Est absente :
Isabel Desrochers

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2024-1103-067

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2024-1103-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 5 février 2024 soit adopté.

ADOPTÉ

2024-1103-069

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes :

Lot 1	27 096,51 \$	6 mars 2024
Lot 2.1	3 640,08 \$	6 mars 2024
Lot 2	96 724,91 \$	6 mars 2024

Pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que, les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois :

Lot 3	83 253,72 \$	6 mars 2024
Lot 4	946 734,72 \$	6 mars 2024

Soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2024-1103-070

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil de ville un état des revenus et dépenses au 29 février 2024.

2024-1103-071

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES ET VERBALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-1103-072

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

Conformément aux dispositions de *l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier, monsieur Pierre Rondeau, dépose le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2023.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2023.

ADOPTÉ

2024-1103-073

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que Véronique Payette agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois à la suite de cette séance, ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2024-1103-074

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS EN SOUTIEN AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS - ÉTÉ 2024

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel pour exécuter des tâches de soutien liées aux travaux publics durant la période estivale ;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un concours pour pourvoir ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 4 personnes attitrées au poste de préposé en soutien au département des travaux publics pour la période estivale 2024 :

- Landreville, Zachary
- Landreville, Alexy
- Poirier, Zachary
- Rouette, Mathis

QUE les taux horaires soient fixés selon la politique salariale pour les employés au département des loisirs et des travaux publics 2024 ;

ADOPTÉ

2024-1103-075

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2024

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'animation pour l'équipe d'animation du camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Ville a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Coordinatrice		
Gariépy, Constance		(1 ^{re} année d'expérience)
Chef d'équipe		
Joncas, Laurence		(1 ^{re} année d'expérience)
Intervenante		
Brisson, Florence		(1 ^{re} année d'expérience)
Accompagnatrices		
Francoeur, Providence		(2 ^e année d'expérience)
Cloutier, Eugeno		(1 ^{re} année d'expérience)
Équipe d'animation :		
Morin, Louka		(1 ^{re} année d'expérience)
Rioux, Camille		(1 ^{re} année d'expérience)
Vézina, Éléonaur		(1 ^{re} année d'expérience)
R. Desjardins, Justine		(1 ^{re} année d'expérience)
Veillet, Coralie		(1 ^{re} année d'expérience)
Pilier-Mejicanos, Kercy		(1 ^{re} année d'expérience)
Gareau, Tristan		(2 ^e année d'expérience)
Gaudreault, Féliska		(2 ^e année d'expérience)
Bouchard, Amy-Kim		(3 ^e année d'expérience)
Paquette Champagne, Anabelle		(3 ^e année d'expérience)
Dulong, Gabrielle		(4 ^e année d'expérience)
Joncas, Kelly-Ann		(4 ^e année d'expérience)
Bourgeois, Sandrine		(5 ^e année d'expérience)
Animatrice au service de garde (entre 25 et 30h par semaine) :		
Neveu, Ariane		(6 ^e année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction du nombre d'années de service selon la politique salariale pour les employés au département des loisirs et des travaux publics 2024 ;

QUE le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

ADOPTÉ

2024-1103-076

DÉMISSION DE MADAME SOPHIE BARBE, SALARIÉE SYNDIQUÉE

ATTENDU QUE madame Sophie Barbe a transmis un courriel le 10 février 2024 informant de sa volonté de démissionner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de madame Sophie Barbe, salariée syndiquée, en date du 10 février 2024.

D'envoyer une lettre de remerciements à madame Barbe pour ses six mois de service.

ADOPTÉ

POSTE TEMPORAIRE AU POSTE DE COORDONNATRICE À L'URBANISME ET À L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la coordonnatrice doit s'absenter dans le cadre du régime québécois de congé parental ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le poste afin d'assurer une transition harmonieuse avant et après le congé ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures pour le remplacement du poste et pour lequel elle a reçu 14 candidatures ;

ATTENDU QUE la Ville a sollicité 6 de ces candidatures pour des entrevues ;

ATTENDU QUE les candidats ont rencontré un comité de sélection formé de Barbara Fréchette, Étienne Dupuis et Pierre Rondeau ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Dominique Gamelin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

QUE Dominique Gamelin soit embauchée comme fonctionnaire temporaire à temps partiel au poste de coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement de la Ville de Crabtree aux conditions suivantes :

- 1) Elle occupera la fonction de coordonnatrice à l'urbanisme et à l'environnement à compter du 25 mars 2024 dont les principales fonctions d'inspection seront :
 - a. Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme (A-19.1, art. 119, par. 7 et art. 63, al. 2);
 - b. Fonctionnaire responsable l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);
 - c. Fonctionnaire responsable de l'application concernant le Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 1.3, art. 3)
 - d. Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 35 de la LCM (LCM, art. 35);
 - e. Personne responsable de la répression des mauvaises herbes (A-2, art. 7 et 8);
 - f. Personne responsable de la surveillance des chiens errants (A-2, art. 13 et 14);
 - g. Inspectrice municipale; et officière municipale responsable de l'application des règlements municipaux suivants :
 - i. Règlement 97-006 et ses amendements relatifs aux rejets dans le réseau d'égout;
 - ii. Règlement 97-007 et ses amendements relatifs aux branchements à l'égout;
 - iii. Règlement 98-028 et ses amendements relatifs aux chiens;
 - iv. Règlement 2008-151 et ses amendements concernant la paix et l'ordre dans la ville et décrétant certaines nuisances;
 - v. Règlement 2012-210 et ses amendements régissant l'usage de l'eau sur le territoire de la ville de Crabtree;
 - vi. Règlement 2016-281 et ses amendements régissant la gestion des matières résiduelles;
 - vii. Règlement 2018-320 et ses amendements régissant la pose de compteurs d'eau et fixant les modalités pour imposer une tarification pour la consommation d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la ville;
 - viii. Règlement 2020-356 relatif aux chiens;

- ix. Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;
- 2) La période de remplacement s'étalera du 25 mars 2024 pour une période 12 à 16 mois dépendamment du retour prévu de la fonctionnaire en congé;
- 3) **QUE** le salaire annuel brut soit fixé à l'échelon 4 de l'échelle salariale (échelle 0 à 7) contenu dans la politique salariale 2024 et adoptée le 4 décembre 2023 ;
- 4) **QUE** les conditions d'embauche soient celles déterminées au règlement 2007-135 et ses amendements décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux :
- a) À l'exception du Régime de retraite simplifié (RRS), de l'assurance collective et l'indemnité de départ pour lesquelles elle ne sera pas admissible;

ADOPTÉ

2024-1103-078

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le directeur général et greffier a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier présenté en comité plénier au conseil par Simon Bellehumeur, CPA AUDITEUR, de la firme DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ inc.

2024-1103-079

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR TRAVAUX D'ANCRAGE AU PARC DU QUAI

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser la direction des travaux municipaux afin de commencer à entreprendre les démarches et appels d'offres nécessaires, à la réalisation des travaux d'ancrage au parc du quai ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2024-1103-080

RETRAIT DE L'OPTION DE COLLECTE DES SAPINS DU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE l'option actuelle de ramassage des sapins de Noël ne répond pas au besoin;

ATTENDU QUE la Ville entend faire la collecte par son service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers de demander à la MRC de Joliette de retirer du contrat l'option du ramassage des sapins de Noël en janvier 2025.

ADOPTÉ

2024-1103-081

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LIGNES DE RUES

ATTENDU QUE le règlement 2019-329 permet à la Ville de conclure des ententes de gré à gré pour des offres inférieures ou égales au seuil en vigueur pour les appels d'offres publics ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des prix à deux compagnies spécialisées en lignage de rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre préparée par monsieur Mario Desrochers de Lignes MD inc. datée du 16 février 2024 pour la somme maximale de 55 282,76 \$, incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-521-44.

ADOPTÉ

2024-1103-082

SOUTIEN AU REGROUPEMENT DES TRAPPEURS ET TRAPPEUSES DU QUÉBEC

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ au regroupement des Trappeurs et Trappeuses du Québec pour encourager la transmission des connaissances relatives aux saines pratiques en matière de chasse et de pêche aux plus jeunes générations.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2024-1103-083

ACHAT D'UN BALAI DE RUE POUR RÉTROCAVEUSE

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise *Longus* pour l'achat d'un balai de rue, selon la soumission établie par monsieur Yves Benjamin, pour un montant de 27 191,59 \$ incluant les taxes.

QU'une entente de gré à gré peut être conclue selon le règlement de gestion contractuelle 2019-329 ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2024-1103-084

MANDAT À MARIE-JOSÉE DESCHÊNES, ARCHITECTE POUR L'AVANT-PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir l'offre de service 23-620 de Marie-Josée Deschênes, du 21 août 2023, au prix de 17 246,25 \$ taxes incluses pour la réalisation de l'avant-projet de transformation de l'église.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-702-50-522-00.

ADOPTÉ

2024-1103-085

SOUSSIONS — FOURNITURE ET INSTALLATION DE PIÈCES D'ASPHALTE 2024

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions, à tarif au mètre carré, préparées par la directrice des travaux publics, Justine Jetté Desrosiers, concernant la fourniture et la pose de pièces d'asphalte pour 2024.

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Bellerose Asphalte inc.	N/A
Postras Asphalte	78 068,02 \$
Asphalte Lanaudière	99 990,89 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Poitras Asphalte inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme ;

QUE le nombre de mètres carrés à paver sera réduit ;

QUE les crédits disponibles de 60 000\$ soient puisés au poste 02-320-00-521-00 ;

QUE toute somme excédentaire engendrée par ce projet sera financée par la réserve de voirie.

ADOPTÉ

2024-1103-086

ACHAT D'UNE STATION MÉTÉO AVEC ALARME

ATTENDU QUE la station météo actuelle est défectueuse et inexacte ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir une station météo dans le cadre de la gestion des eaux usées et pour la gestion du réseau d'égout pluvial dans le cadre des changements climatiques ;

ATTENDU QUE la station météo proposée offre un service d'alarme en temps réel en cas de pluie diluvienne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la soumission 2189 d'Hydro MÉTÉO pour la somme de 13 306,06\$ incluant les taxes

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2024-1103-087

TARIFICATION DU CAMP DE JOUR 2024

ATTENDU QU'en vertu de la politique de tarification des loisirs de la Ville, les camps de jour font l'objet d'une tarification particulière ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver annuellement la tarification pour les inscriptions des enfants au camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que les tarifs du camp de jour 2024 soient les suivants :

À la semaine (sortie incluse)	85 \$
Pénalité si inscription tardive par famille	25 \$
9 ^e semaine du camp	120 \$
Camps spécialisés	Entre 125 \$ et 175 \$
Service de garde	Inclus dans le
7h à 8 h 30	tarif hebdomadaire
15h 30 à 17h 45	

QUE la politique de tarification des loisirs concernant la tarification familiale et les remboursements soient appliqués.

ADOPTÉ

2024-1103-088

PONT PAYANT AU PROFIT D'AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE EN 2024

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit :

➤ *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière*

ATTENDU QUE la Ville a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payants par année ;

ATTENDU QU'Aux Bonheurs de Aînés Lanaudière est le premier organisme à présenter une demande pour 2024 ;

ATTENDU QU'il n'y a qu'une seule demande d'organisme et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un tirage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière* à tenir un pont payant sur le territoire de la Ville à des dates à déterminer avec la direction des loisirs ;

QUE l'organisme soit invité à communiquer avec la Ville pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation qui ne doit pas avoir lieu en même temps qu'une autre activité municipale ;

QUE l'organisation soit avisée de porter une attention particulière à la sécurité, en se munissant de dossards visibles, de cônes et de barricades.

ADOPTÉ

2024-1103-089

AUTORISATION À L'ORGANISME AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE POUR LA TENUE DU DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de l'organisme *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière* pour la tenue d'un défi Pierre Lavoie à Crabtree ;

ATTENDU QUE cette activité se tiendrait en octobre 2024 ;

ATTENDU QUE cette activité se veut une occasion de faire participer tous les citoyens de la Ville,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser *Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière*, de tenir le défi Pierre Lavoie sur le territoire de la ville de Crabtree.

QUE l'organisme soit informé que les demandes de fourniture d'équipement devront parvenir à la direction des loisirs avant le lundi midi précédant l'événement.

ADOPTÉ

2024-1103-090

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de

nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003.

ATTENDU QUE la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de *La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie*, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les villes lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et Le Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+ ;

ATTENDU QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers de proclamer le 17 mai *JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE* et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ

2024-1103-091

PRÊT DE L'ARÉNA À L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Saint-Charles-Borromée a fait une demande, le 23 mars 2024, pour une location sans frais pour une période de 90 minutes à l'aréna ;

ATTENDU QUE la politique régissant les prêts de salle ne s'applique pas dans ce cas et que chaque demande doit passer devant le Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt de l'aréna à l'association des pompiers de Saint-Charles-Borromée pour une date à confirmer avec la direction des loisirs, qui n'interfère pas avec les locations habituelles.

ADOPTÉ

2024-1103-092

TAUX DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLE POUR LA SAISON 2024

ATTENDU QUE des taux de location pour le terrain doivent être fixés annuellement ;

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE fixer les taux de location pour le terrain de balle pour la saison 2024 ainsi :

- | | |
|--|----------------|
| ○ Par équipe de ligue, pour toute la saison | 210 \$ + taxes |
| ○ Par partie occasionnelle | 35 \$ + taxes |
| • Tarifs pour les tournois (fin de semaine) | |
| ○ Toute la journée (08h00 à 23h00) | 166 \$ + taxes |
| ○ La soirée (16h00 à 23h00) | 90 \$ + taxes |
| • Organismes (18 ans et moins) | Gratuit |

ADOPTÉ

2024-1103-093

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – BMX CRABTREE

ATTENDU QUE la Ville possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *BMX Crabtree* soit reconnu en 2024 à titre de partenaire supralocal ;

QUE la Ville accorde une aide financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme dans le cadre du projet de drainage de la piste en plus des revenus qui proviendront du tournoi de hockey en avril 2024 ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2024-1103-094

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE la Ville possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Aux bonheurs des Aînés Lanaudière* soit reconnu en 2024 à titre de partenaire local ;

QUE la Ville accorde une aide financière non récurrente de 2 950 \$ en soutien à l'organisme ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2024-1103-095

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES – MAISON DES JEUNES DE CRABTREE

ATTENDU QUE la Ville possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Maison des Jeunes de Crabtree* soit reconnu en 2024 à titre de partenaire local ;

QUE la Ville accorde une aide financière non récurrente de 2 500 \$ en soutien à l'organisme et une somme additionnelle de 2 000\$ pour l'aménagement de la salle de gym pour un projet évalué à 5 500 \$;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2024-1103-096

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – CLUB FADOQ CRABTREE

ATTENDU QUE la Ville possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Club FADOQ* soit reconnu en 2024 à titre de partenaire local ;

QUE la Ville accorde une aide financière non récurrente de 100 \$ à l'organisme pour le souper de Noël annuel ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2024-1103-097

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – PARENTS ENFANTS-SECOURS

ATTENDU QUE la Ville possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Ville ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un nouvel organisme ayant accès à des fonds provenant d'un ancien organisme qui est remis sur pied ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Parents Enfants-Secours* soit reconnu en 2024 à titre de partenaire local ;

QUE la Ville accorde une aide financière non récurrente de 950 \$ à l'organisme en soutien à l'organisme et pour l'affichage et la création d'une carte virtuelle interactive ;

QUE cette aide soit conditionnelle à la présentation de pièces justificatives;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2024-1103-098

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME – SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

ATTENDU QUE la Ville possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Saint-Vincent de Paul* soit reconnu en 2024 à titre de partenaire local ;

QUE la Ville accorde une aide financière non récurrente de 2000 \$ à l'organisme dans le cadre de la Guignolée ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2024-1103-099

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ATTENDU QUE la Ville possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Ville ;

ATTENDU QUE certains organismes ont fait une demande de reconnaissance, sans toutefois déposer de demande financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que les organismes suivants soient reconnus en 2024 ;

Club de Pétanque de Crabtree

Partenaire local

ADOPTÉ

2024-1103-100

NOMINATION D'UN ÉMISSAIRE CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'ÉTAT

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de nommer le directeur général comme émissaire conformément à la politique linguistique de l'état.

ADOPTÉ

2024-1103-101

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

La séance est ajournée à 19 h 34.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 53 de la Loi sur les cités et villes*.